

villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION N°2015-084
ADHESION DE LA COMMUNE DE LIMEIL-BREVANNES AU
SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL-DE-MARNE
DÉNOMMÉ INFOCOM 94**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, Mrs Stéphane RABANY, Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU

Absents représentés :

*Monsieur Christian FOSSOYEUX représenté par Monsieur Didier ARDIOT,
Monsieur René-Jean CULLIER de LABADIE représenté par Monsieur Didier GIARD.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5212-1 et suivants relatifs à la création et à la constitution des syndicats de communes, L5211-18 et suivants relatifs aux modifications des périmètres et de l'organisation des établissements publics de coopération intercommunale et L5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixte ;

Vu les statuts d'INFOCOM 94 approuvés par arrêté préfectoral 2003/3118 du 13 août 2003 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Limeil-Brévannes en date du 20 août 2015 souhaitant une adhésion au Syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne ;

Vu la délibération du Comité syndical d'INFOCOM 94 en date du 23 septembre 2015 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Limeil-Brévannes ;

Considérant qu'il revient à la commune de Villecresnes, membre du syndicat, de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Limeil-Brévannes audit syndicat ;

Sur proposition de Monsieur Christian FOSSOYEUX et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Article 1 : Émet un avis favorable sur la demande d'adhésion au Syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne dénommé INFOCOM 94 de la commune de Limeil-Brévannes.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, à Monsieur le Président du Syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne et à Madame le Maire de Limeil-Brévannes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

